



Mairie
d'OYEU 38690
Tél : 04 76 06 63 56

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MARS 2022 :

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/03/2022.

PRESENTS :

Jean-Noël PIOTIN, Christophe BENOIT, Évelyne DUVERT, Gilles RUIILLERE, Nathalie BEAUJEAN, Christelle MEYER, Philippe MOUTINHO, Laurent GREYNAT, Jean-Marc VALLET, Serge BARANIECKI, Brigitte AUBERT, Ingrid SANFILIPPO, Cécile MEYER.

EXCUSES :

Marie-Hélène PILOT donne pouvoir à Nathalie BEAUJEAN
Jérôme PECQUET donne pouvoir à Christophe BENOIT

M. VALLET Jean-Marc est désigné secrétaire de séance.

La séance commence à 20h10.

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 10 Février 2022 :

Remarques :

M. Serge BARANIECKI note que figure dans le compte rendu la synthèse de l'entretien avec le gérant du Local, ce qui n'est pas conforme : Il ne peut pas être mentionné dans un compte rendu de conseil municipal, les propos échangés avec des habitants. Il est demandé à Mr Le maire de faire retirer du compte rendu cette synthèse d'entretien.

M. le Maire indique à M. Jean-Pierre GAUCHET de bien vouloir retirer du compte rendu cette synthèse de l'entretien.

Présents : 13 Votants : 15 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 3

Le compte rendu du 10/02/2022 est approuvé.

URBANISME :

Permis de construire :

- PC M. GIMENEZ : 2 maisons individuelles de plain-pied – 1415 route du Lac : Pièces complémentaires demandées par la CCBE. Monsieur Gimenez a fait un courrier de réclamation auquel nous avons répondu avec des précisions. Les pièces ne sont toujours pas déposées à ce jour.
- PC M. ULATOWSKI : Maison individuelle – Lot 3 Lotissement les Tulipes : REFUS.
- PC M. DI PRIMA : Maison individuelle – Montée du Châtenay : Pièces complémentaires déposées. En cours d'instruction.
- PC M. OLIVEIRA : Maison individuelle – Lot 2 Lotissement les Tulipes : Pièces complémentaires déposées. En cours d'instruction.
- PC M. THOMAS/ROUSSEL : Maison individuelle – Lot 1 Lotissement les Tulipes : Pièces complémentaires déposées. En cours d'instruction.
- PC M. DALLES : Véranda – La chaumine 37 chemin du Levatel : Pièces complémentaires déposées. En cours d'instruction.

- PC M. CHEVALIER : Réaménagement d'une grange en habitation – 1188 Route du Lac : Pièces complémentaires demandées, pas encore déposées.
- PC M. NOEL/BROCHIER : Maison individuelle : En cours d'instruction.

Déclarations préalables acceptées :

- DP 038 287 22 10006 : M. RULLIERE GILLES - EXTENSION 16.30 M² - DATE LIMITE : 23/03/2022.
- DP 038 287 22 10007 : M. FERREIRA ALEXIS - CLÔTURE - DATE LIMITE : 06/04/2022.
- DP 038 287 22 10008 : MME. COLLET-BEILLON NATHALIE - CLÔTURE + PORTAIL + PORTILLON - DATE LIMITE : 09/04/2022
- DP 038 287 22 10009 : M. CORNIL SEBASTIEN - CLÔTURE + PORTAIL - DATE LIMITE : 09/04/2022
- DP 038 287 22 10010 : M. DEBAISIEUX ANDRE - POSE D'UN PORTAIL COULISSANT - DATE LIMITE : 01/04/2022.
- DP 038 287 22 10011 : MME. DECOTTERD FANNY - CHANGEMENT DE CLÔTURE - DATE LIMITE : 08/04/2022.
- DP 038 287 22 10012 : M. MICHALLON BERNARD - CHANGEMENT DE TUILES SUR TOITURE - DATE LIMITE : 13/04/2022.
- DP 038 287 22 10013 : M. CENTONZE FABIEN - CLÔTURE + PORTAIL + REMISE A NIVEAUX DES TERRES - DATE LIMITE : 14/04/2022.

DÉLIBÉRATIONS :

D2022-05 : Approbation du Compte de gestion 2021-Budget communal :

Dressé par Madame MOTTE Élisabeth, Comptable de la collectivité :

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les résultats du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par la Comptable de la collectivité, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Présents : 13

Votants : 15

Pour : 12

Contre : 3

Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

D2022-06 : Approbation du compte administratif 2021-Budget communal :

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Christophe BENOIT 1^{er} Adjoint, examine le compte administratif du budget communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Excédent de clôture : **385 900,00 €**

Investissement

Excédent de clôture : **121 874,33 €**
Reste à réaliser recettes : **+ 243 205,00 €**
Reste à réaliser dépenses : **- 383 000,00 €**

Besoin de Financement
de la section investissement **= 17 920,67 €**

Hors de la présence de Monsieur Jean-Noël PIOTIN, Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE le Compte Administratif du Budget communal 2021 présenté ci-dessus.

Présents : 13 Votants : 15 Pour : 12 Contre : 3 Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

D2022-07 : Affectation du résultat 2021 au Budget communal 2022 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Noël PIOTIN, Maire,

Après avoir approuvé le Compte administratif de l'exercice 2021, le 24 mars deux mille vingt-deux ;

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2021,
- constatant que le Compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **385 900 € et un besoin de financement en investissement de 17 920,67 €**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 au Budget primitif 2022 comme suit :

<u>Fonctionnement :</u>	
Cpte 002	367 979,33 €
<u>Investissement :</u>	
Cpte 10 68	17 920,67 €

Présents : 13 Votants : 15 Pour : 12 Contre : 3 Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

D2022-08 : Approbation du compte de gestion 2021-Budget annexe lotissement « Les Tulipes » :

Dressé par Madame MOTTE Elisabeth, Comptable de la collectivité.

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les résultats du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 du lotissement « Les Tulipes », par la Comptable de la collectivité, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Présents : 13 Votants : 15 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 3

La délibération est adoptée.

D2022-09 : Approbation du compte administratif 2021-Budget annexe Lotissement « Les Tulipes » :

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Christophe BENOIT 1^{er} Adjoint, examine le compte administratif du budget communal 2021 qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u>	
Excédent de clôture :	0,00 €

<u>Investissement</u>	
Déficit de clôture :	84 865,21 €
Reste à réaliser recettes :	+ 0,00 €
Reste à réaliser dépenses :	- 0,00 €
<hr/>	
Besoin de Financement de la section investissement	= 84 865,21 €

Hors de la présence de Monsieur Jean-Noël PIOTIN, Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE le Compte Administratif du Budget Lotissement « Les Tulipes » 2021 présenté ci-dessus.

Présents : 13 Votants : 15 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 3

La délibération est adoptée.

D2022-10 : Vote du taux des taxes foncières sur le bâti et le non bâti :

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de 2021 des taxes directes locales et demande au Conseil municipal de voter les taux de ces taxes pour 2022.

Il n'est pas nécessaire de voter un taux de taxe d'habitation, celui-ci étant figé à son niveau de 2019).

Pour 2022, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties a été intégralement transférée aux communes.

Pour la taxe foncière sur le non bâti, pas de consignes.

Après avoir pris connaissance des taux en vigueur et du produit fiscal résultant de ces taux et après délibération, le Conseil municipal DECIDE d'appliquer les taux suivants pour 2022 :

- Taxe Foncière (bâti) : 34.00 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 54.59 %

Présents : 13 Votants : 15 Pour : 13 Contre : 2 Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

Remarques :

M. Serge BARANIECKI s'interroge sur le maintien de la rentrée fiscale avec moins de permis de construire à venir.

M. Jean-Marc VALLET rappelle qu'il avait été décidé en 2021 d'affecter une majoration « minimale » de la taxe pour suivre l'évolution du coût de la vie. Il suggère que pour 2022 ce principe soit maintenu et propose une réévaluation de 0.5% sur le foncier bâti mais pas d'augmentation de la taxe du foncier non bâti.

Tous les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer pour ou contre cette proposition.

D2022-11 : Participation de la commune au budget 2022 du SIVU du Fayard :

Dans le respect de l'application de ses statuts, il est convenu que chacune des communes de Burcin et Oyeu délibère pour permettre le versement de sa participation annuelle au budget du SIVU du Fayard.

La contribution est répartie au prorata de la population, soit 1/3 pour la commune de Burcin et 2/3 pour la commune d'Oyeu.

M. Le Maire propose d'inscrire la somme de 30 000 € au budget communal 2022 pour sa contribution annuelle au budget 2022 du SIVU du Fayard.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte le versement de la somme de 30 000 € au Budget Primitif 2022 du SIVU du Fayard.
- Précise que cette somme sera inscrite en section dépenses de fonctionnement du budget communal 2022, au chapitre 65/Autres charges de gestion courantes, article 65548/ Autres contributions.

Présents : 13

Votants : 15

Pour : 12

Contre : 3

Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

Remarques :

M. Jean-Marc VALLET constate que l'on prévoit d'affecter une participation financière au SIVU du Fayard sans qu'il ait eu au préalable une réunion de la commission finances du conseil syndical du SIVU ! Il serait logique que le budget du SIVU soit étudié et voté en amont des budgets communaux de Burcin et Oyeu.

D2022-12 : Versement des subventions aux associations pour 2022 :

De par la loi, la décision d'attribution de subventions relève expressément de l'organe délibérant, ou sur sa délégation, de la commission permanente (article L. 4221-1 et L. 4221-5 du CGCT).

Lors du vote du budget, le montant global des crédits destinés au versement des subventions ou participations fait l'objet d'une prévision.

M. Le Maire propose de délibérer sur ce montant global, alloué aux subventions des associations, et sur sa répartition.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue les sommes suivantes :

ADMR LA RICANDELLE	350 €
ADMR TERRES FROIDES	600 €
AMICALS SAPEURS POMPIERS CHABON	50 €
ASS GÉRONTOLOGIE VIRIEU	115 €
ACCA	200 €
ASOB	600 €
ASSOCIATION CLUB DE L'AMITIÉ	100 €
CROIX ROUGE PONT DE BEAUVOISIN	200 €
FNACA OYEU	80 €
LE VOLANT D'OYEU	100 €
THEATRE LYRE	200 €
TIVOL'AIR	200 €
SOU DES ÉCOLES	1255 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	1075 €
ÉLANS SOLIDAIRES	200 €
RESTOS DU COEUR	150 €
TOTAL	5 475 €

- Précise que cette somme sera inscrite au budget communal 2022 en section dépenses de fonctionnement, chapitre 65/autres charges de gestion courantes, article 6574/subventions aux associations.

Présents : 13

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

Remarques :

M. Jean-Marc VALLET propose de donner un coup de pouce supplémentaire cette année à l'ASOB et au Sou des écoles, compte tenu des manques de manifestations pendant les 2 années de Covid. Cette proposition est rejetée par la majorité du conseil par crainte de distorsion entre les associations.

D2022-13 : Vote du budget primitif 2022 de la commune :

VU les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal de la commune d'Oyeu,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2022 présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2022 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

BUDGET PRICIPAL- EQUILIBRE GENERAL FONCTIONNEMENT – REPARTITION PAR CHAPITRE

		Dépenses
011	Charges à caractère général	301 550.00 €
012	Charges de personnel	297 680.00 €
014	Atténuations de produits	3 500.00 €
022	Dépenses imprévues	50 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	246 263.31 €
042	Opération d'ordre entre section	9 526.02 €
65	Autres charges de gestion courante	103 900.00 €
66	Charges financières	18 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	3 050.00 €
	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 033 469.33 €
		Recettes
002	Excédent de fonctionnement 2021	367 979.33 €
13	Atténuations de charges	3 800.00 €
70	Produits de services, du domaine et ventes	74 230.00 €
73	Impôts et taxes	450 500.00 €
74	Dotations et participations	123 100.00 €
75	Autres produits de gestion courante	13 050.00 €
76	Produits de participations	10.00 €
77	Produits exceptionnels	800.00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 033 469.33 €

Le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **1 033 469.33 €**.

INVESTISSEMENT – REPARTITION PAR CHAPITRE

		Dépenses
020	Dépenses imprévues	12 000.00 €
10	Taxe d'aménagement	1 200.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	63 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	4 600.00 €
21	Immobilisations corporelles	204 500.00 €
23	Immobilisations en cours	381 334.33 €
	TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	666 634.33 €
		Recettes
001	Excédent d'investissement reporté	121 874.33 €
021	Virement de la section de fonctionnement	246 263.31 €
040	Opérations d'ordre entre section	9 526,02 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	45 765.67 €
13	Subventions d'investissement	243 205.00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	666 634.33 €

Le budget d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses pour la somme de **666 634.33 €**.

Présents : 13

Votants : 15

Pour : 12

Contre : 3

Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

D2022-14 : Vote du budget primitif 2022-Lotissement « Les Tulipes » :

VU les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe Lotissement « Les Tulipes » de la commune d'Oyeu,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2022 présenté par Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2022 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

BUDGET Lotissement « Les Tulipes » – EQUILIBRE GENERAL FONCTIONNEMENT – REPARTITION PAR CHAPITRE

		Dépenses
011	Charges à caractère général	34 600.00 €
023	Virement à la section d'investissement	230 534.79 €
042	Opération d'ordre entre section	84 865.21 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		350 000.00 €
		Recettes
042	Opération d'ordre entre section	175 000.00 €
70	Vente de produits (terrains aménagés)	175 000.00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		350 000.00 €

Le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **350 000.00 €**.

INVESTISSEMENT – REPARTITION PAR CHAPITRE

		Dépenses
001	Déficit d'investissement reporté	84 865.21 €
040	Opérations d'ordre entre section	175 000.00 €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT		259 865.21 €
		Recettes
021	Virement de la section de fonctionnement	230 534.79 €
040	Opérations d'ordre entre section	84 865.21 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		315 400.00 €

Le budget d'investissement se solde par un excédent de **55 534.79 €**.

Présents : 13 Votants : 15 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 3

La délibération est adoptée.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **M. Le Maire informe que :**

- Le vitrail cassé à l'église a été enlevé, il est actuellement en réparation.
- Les travaux d'eaux au Thivolley sont terminés. Cependant il indique que le débit est assez faible, ce qui laisse présager prochainement un besoin complémentaire du réseau de Charavines.
- Une rencontre de 3 élus avec 1000 café a eu lieu pour faire le point sur le fonctionnement du commerce.

➤ **Retour sur les commissions de la CCBE :**

Toutes les commissions depuis février ont été reportées.

➤ **Commission Cadre de vie (rapport Ingrid SANFILIPPO) :**

City-stade : la clôture a été réalisée. Les plantations d'arbres sont en cours. A prévoir une délimitation du parking pour éviter le désordre des voitures garées et aussi un dispositif de range vélos.

Le nettoyage de la commune est prévu le vendredi 8 avec les scolaires et le samedi 9 avec les villageois. Rendez-vous à 9h sur le parking de la mairie.

Enquête menée pour les jeunes : Sur 100 jeunes de 11 à 18 ans consultés il y a eu 30 réponses.

Les besoins exprimés :

- Disposer d'un lieu de rencontre.

- Souhait de disposer d'un skate parc.
- Avoir des chemins piétonniers de liaison entre les hameaux.
- Un dispositif de transport qui desserve la commune.

Ils se disent prêts à participer aux différentes actions qui seraient entreprises.

Collecte pour l'Ukraine : tout est stoppé actuellement par les ONG, besoin d'écouler les stocks dans l'immédiat.

➤ **Questions travaux :**

M. Serge BARANIECKI demande quelle suite est donnée au recensement des travaux envisagés par la commission à l'automne 2021.

M. Laurent GREYNAT informe que le bureau de la directrice à l'école a été totalement restauré. Il n'y a pas eu d'autres réalisations pour l'instant.

- **Projet extension cantine de l'école :**

Le choix de l'entreprise retenue pour la pause de modulaires sera fait lors du conseil municipal extraordinaire convoqué le vendredi 25 mars.

Au regard des informations transmises par Christophe BENOIT, Serge BARANIECKI s'interroge sur la pertinence d'investir dans un équipement en modulaires dont le coût total s'élève à environ 225 000 €, soit un prix au m² de l'ordre de 1 600 € très proche du coût d'un investissement en dur, sans avoir la garantie d'un confort équivalent.

➤ **Organisation des élections :**

Le bureau de vote se tiendra à la Salle des fêtes du Vernay, de 8h à 19h, contrairement à ce qui a été annoncé en première instance dans le dernier bulletin municipal. Un flyer sera distribué à tous les habitants de la commune pour information.

Fin de séance à 22h15 prochain Conseil Municipal le mercredi 13 avril 2022 à 20h.